



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD

AVIS PUBLIC PROMULGATION

RÈGLEMENT NO. 379-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 192-2008 CONCERNANT DES MODIFICATIONS À LA GRILLE DES COÛTS ET PERMIS

Aux personnes intéressées par ce projet de règlement.

Avis public est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors d'une réunion tenue le 12 janvier 2026, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- **Règlement no. 379-2026 modifiant le règlement no. 192-2008 concernant des modifications à la grille des coûts et permis.**

Ce règlement a reçu l'approbation du conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce le 17 février 2026 et prend donc effet à la date de délivrance du certificat de conformité à son égard, soit le 18 février 2026.

Le texte de ces règlements est disponible sur le site web de la municipalité (<https://saint-bernard.quebec/>), ainsi qu'au bureau de la soussignée situé au **1499 rue Saint-Georges, Saint-Bernard, (QC), G0S 2G0**, où toute personne peut en prendre connaissance.

Donné à Saint-Bernard (Québec), ce **25 février 2026**.

(Signé)

Marie-Eve Parent
Directrice générale et greffière-trésorière